

**Complément (n°2) à la décision n° 2016/10-07  
relatif à l'accréditation du Groupe EFREI Paris - Sud  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômés et à la mise en  
place d'un cursus « double diplôme »**

Objets de la demande

*Dossier F : nouvelle dénomination de l'établissement*

Suivi des accréditations précédentes

*EFREI : décision n°2012/02-03 (périodique)*

*ESIGETEL : décision n°2012/12-05 (périodique) ; décision n°2015/11-03 (apprentissage)*

*Groupe EFREI Paris Sud : décision n°2016/04-09 (prise d'acte) ; décision n°2016/10-07*

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'association EFREI Paris,
- Vu la proposition de prise d'acte favorable exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 30 janvier 2018,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision  
suivant :**

**Groupe EFREI Paris – Sud**

La Commission prend acte favorablement du projet de nouvelle dénomination de l'association de gestion de l'établissement en **EFREI Paris**.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 16 et 17 janvier 2018.

Adopté en séance plénière à Paris, le 14 février 2018.



Le président  
Laurent MAHIEU